



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Intercommunalités de 50 000 à 99 999 habitants de Bretagne

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

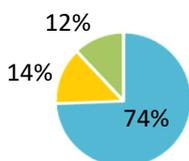
TAUX DE RETOUR

92%

> 11 intercommunalités de 50 000 à 99 999 habitants ont transmis leur RSU sur 12 recensées dans la région Bretagne
 > 3 436 agents recensés dans ces collectivités dont 2 556 fonctionnaires, 467 contractuels et 413 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

74% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
 ■ Contractuels permanents
 ■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	113	437	232
Contractuels permanents	16	100	42
Contractuels non permanents	9	76	38



En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

18 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

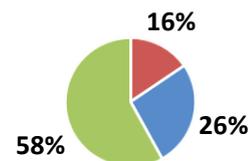
⇒ 8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 ⇒ 84 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

42% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	29%	25%	28%	78
Technique	45%	30%	42%	117
Culturelle	9%	22%	11%	31
Sportive	4%	7%	5%	13
México-sociale	10%	13%	10%	28
Police	0%		0%	0
Incendie				0
Animation	3%	3%	3%	9
Total	100%	100%	100%	274

58% d'agents relevant de la catégorie C



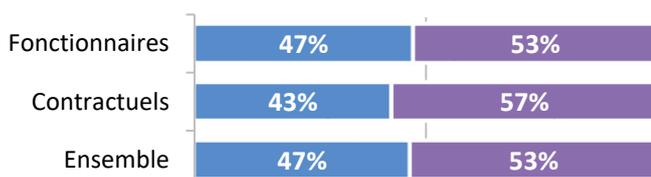
■ Catégorie A
 ■ Catégorie B
 ■ Catégorie C

Effectif moyen

Catégorie A	43
Catégorie B	73
Catégorie C	159

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 53%

■ Hommes
 ■ Femmes

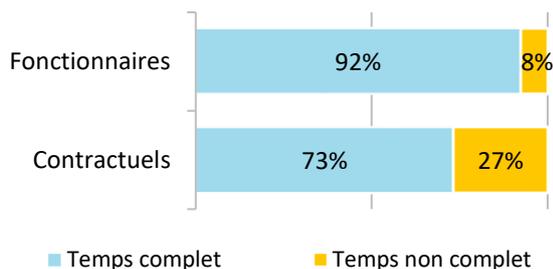


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 28%

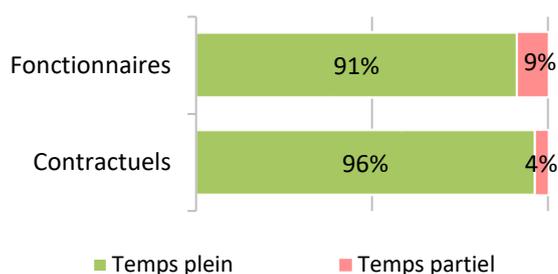
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	28%
Adjointes administratives	15%
Attachés	7%
Assistants d'enseignement artistique	7%
Techniciens	7%

Temps de travail des agents permanents

92% des fonctionnaires à temps complet contre 73% des contractuels



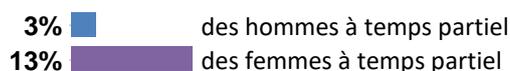
9% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	22%	74%
Médico-sociale	22%	29%
Animation	20%	43%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

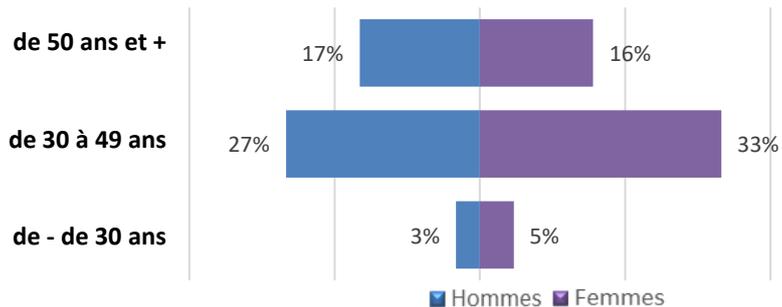
En moyenne, les agents des Intercommunalités de 50 000 à 99 999 habitants de Bretagne ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,60
Contractuels permanents	39,00
Ensemble des permanents	44,57

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,27



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

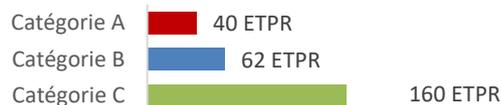
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 279 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 217 fonctionnaires
- > 44 contractuels permanents
- > 18 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



508 546 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > 2,3636363636363636 agents mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congés parental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 36 arrivées d'agents permanents et 34 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 3 contractuels permanents nommés stagiaires



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
273 agents	275 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↗	4,5%
Contractuels	↘	-16,0%
Ensemble	↗	0,7%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	70%
Départ à la retraite	10%
Mutation	9%
Démission	5%
Mise en disponibilité	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	32%
Voie de mutation	23%
Remplacements (contractuels)	22%
Recrutement direct	15%
Transfert de compétence	4%

* Variation des effectifs :

$(\text{effectif physique rémunéré au 31/12/2020} - \text{effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019}) / (\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019})$

Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel non suivi d'une nomination en moyenne par collectivité

0,2 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,4 % des femmes

0,7 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes

- 68,1 avancements d'échelon par collectivité

- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 0,1 % femmes et 0,0 % hommes

dont 0,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 11 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Ivresse	33%

Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 25,69 % des dépenses de fonctionnement



*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	7 502 989 €
Primes et indemnités versées :	797 187 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	15 923 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 983 €
Supplément familial de traitement :	35 544 €
Indemnité de résidence :	0 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :	433 345 €
---	------------------

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	46 492 €	29 582 €	33 009 €	22 248 €	25 009 €	16 755 €
Technique	52 169 €	33 714 €	32 663 €	25 333 €	25 949 €	23 733 €
Culturelle	42 326 €	s	32 853 €	25 348 €	26 149 €	23 264 €
Sportive	41 788 €		31 450 €	X	26 713 €	21 377 €
Médico-sociale	32 893 €	X	s	s	23 178 €	21 024 €
Police					s	
Incendie						
Animation			30 408 €	23 346 €	24 485 €	14 502 €
Toutes filières	44 499 €	28 569 €	32 502 €	23 787 €	25 405 €	21 872 €

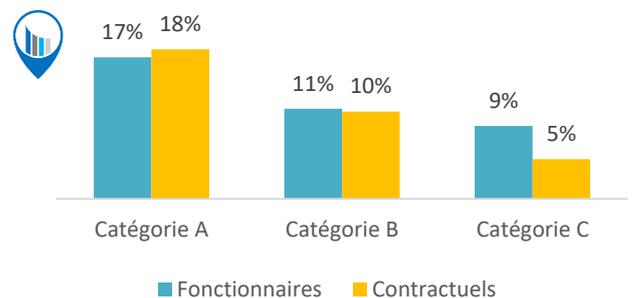
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

X : Données non exploitables

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,62 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	10,78%
Contractuels sur emplois permanents	9,65%
Ensemble	10,62%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 100% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 2 413 heures en moyenne

- Aucune collectivité n'adhère au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Aucune collectivité n'a conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 7,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,61%	1,80%	3,33%	0,95%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,43%	1,94%	4,89%	0,95%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,06%	2,74%	5,55%	1,29%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 19,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

11 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 3,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 37 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

11 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,7 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 93 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 81 % sont en catégorie C*
- ⇒ 90 641 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

4 assistants de prévention désignés dans la collectivité en moyenne

FORMATION

57 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 7 624 €

Coût par jour de formation : 133 €

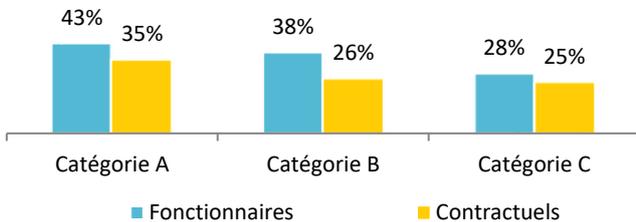
DOCUMENT DE PRÉVENTION

73% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 32,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



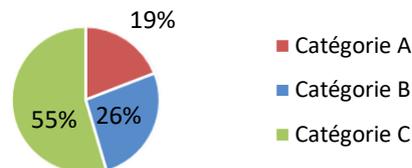
- 87 222 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Autres organismes	40 %
Frais de déplacement	2 %

- 299 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	45%
Autres organismes	36%
Interne à la collectivité	20%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant moyen par bénéficiaire	231 €	180 €

- L'action sociale des collectivités

36% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

73% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

45% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

82% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

9,4 jours de grève recensés en moyenne en 2020
45% de collectivités concernées par des jours de grève

- Commissions Administratives Paritaires

0,6 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

- Comité Technique Local

3,8 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivités
3,3 réunions du CHSCT en moyenne en 2020 dans les collectivités

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2022

Version 3